

D. Et vous demandez d'y être placés?—R. Oui, en tant qu'on peut l'appliquer à notre cas.

*M. Laurin:*

D. En ce qui regarde ces contremaîtres, c'est seulement pour la ville d'Ottawa?—R. Non, c'est une question qui comprendrait le Dominion tout entier, mais il n'y a que quatre contremaîtres en dehors d'Ottawa. Il y a huit contremaîtres et quatre assistants à Ottawa, quatre à Montréal et cela constitue toute la liste des contremaîtres du Dominion.

D. Seulement douze?—R. Douze contremaîtres et quatre assistants.

D. Ces assistants sont aussi à Ottawa?—R. Oui.

*Le président suppléant:*

D. Cela forme le groupe au nom duquel vous faites votre demande?—R. Oui.

D. La base de cette demande, généralement parlant, c'est que les contremaîtres et les sous-contremaîtres sont en réalité des employés permanents?—R. Ils ont été de cinq ans à trente-cinq ans dans le service.

*M. Laurin:*

D. Mais travaillent-ils toute l'année?—R. Oui.

*Le président suppléant:*

D. Nul arrêt sauf le congé réglementaire?—R. Simplement le congé réglementaire.

*M. Laurin:*

D. Est-ce la première fois que vous présentez cette demande?—R. Non, nous avons continuellement fait cette demande depuis 1924, depuis que la loi Calder a été rappelée. Quand cette loi a cessé d'être en vigueur nous avons cru que quelque chose prendrait sa place, mais jusqu'ici, nous avons été déçus.

*Le président suppléant:*

D. Votre emploi n'est nullement saisonnier?—R. Non, monsieur.

D. C'est un emploi annuel?—R. Oui.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Désirez-vous poser d'autres questions à M. Stewart?

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Merci, monsieur Stewart.

Le témoin se retire.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Le secrétaire me fait tenir une autre lettre de M. Griffiths, secrétaire pour le Dominion de l'Association canadienne des maîtres de poste, touchant la mise à la retraite des maîtres de poste des bureaux à commission. Je vais mettre cette lettre au dossier et nous nous en occuperons plus tard.

Il y a ici une autre lettre adressée au président du Comité et venant de Thomas Doran, président de l'*International Accountants and Executors Corporation of Canada*. La question qui y est traitée et au sujet de laquelle nous aurons peut-être juridiction est celle de la pension de retraite. Le contenu de cette lettre sera étudiée plus tard.